



PROCES-VERBAL
de la SEANCE du BUREAU COMMUNAUTAIRE délibératif
du 8 JUIN 2023

L'an Deux Mille Vingt-trois, le huit juin, à dix-sept heures zéro, les Membres du Bureau Communautaire se sont rassemblés dans la Salle amphithéâtre du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine à Pompaire sous la présidence de M. Jean-Michel PRIEUR, Président,

Présents : PERONNET Jany, BEAUCHAMP Claude, BERGEON Patrice,
CORNUAULT-PARADIS Chantal, PROUST Magaly, ALLARD Emmanuel,
BEAU Marie-Noëlle, BACLE Jérôme, CAQUINEAU Bernard, ALBERT Philippe,
CUBAUD Olivier

Absences excusées : MARTIN Alexandre, PIET Marina, VOY Didier

Secrétaire de séance : CUBAUD Olivier

Quorum : 8 (atteint)

Date de la convocation : 2 juin 2023

ORDRE du JOUR

- DELIBERATIONS

AFFAIRES GÉNÉRALES

1- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE BUREAU
COMMUNAUTAIRE DU 4 MAI 2023

SCOLAIRE

2- ASSOCIATION NATIONALE DES DIRECTEURS DE L'EDUCATION
DES VILLES - ADHESION 2023

SOMMAIRE

AFFAIRES GENERALES	3
1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 04 MAI 2023	3
SCOLAIRE	3
2 - ASSOCIATION NATIONALE DES DIRECTEURS DE L'EDUCATION DES VILLES - ADHESION 2023	3
QUESTIONS DIVERSES	4

Monsieur le Président salue les membres du Bureau communautaire, ouvre la séance.

Monsieur le Président énumère les absences et procurations.

Un secrétaire de séance est nommé.



AFFAIRES GENERALES

1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 04 MAI 2023

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance de Bureau communautaire du 4 mai 2023.

SCOLAIRE

2 - ASSOCIATION NATIONALE DES DIRECTEURS DE L'EDUCATION DES VILLES - ADHESION 2023

Monsieur Philippe ALBERT, rapporteur, rappelle qu'au cœur de l'action éducative, l'Association nationale des directeurs de l'éducation des villes (ANDEV) est une association de professionnels de l'éducation. Elle est ouverte aux responsables territoriaux intervenant dans la gestion des écoles du premier degré et dans le domaine de l'action éducative des villes, des collectivités territoriales et tout autre établissement public rattaché (Département, coordinateur PEDT...).

L'ANDEV se positionne sur une dynamique de « réflexion-action », hors du champ catégoriel, syndical ou politique, en vue de :

- Mutualiser les réflexions et les pratiques de ses membres,
- Favoriser leur formation,
- Apporter une réflexion collective sur l'évolution du cadre réglementaire et sur l'organisation de l'action éducative locale et nationale,
- Faire progresser la prise en compte par les décideurs des politiques éducatives locales.

L'ANDEV aide les responsables de l'éducation à faire face à leurs missions en sa qualité de réseau de réflexions, d'échanges d'expériences et de communication. A ce titre, elle multiplie les initiatives pour stimuler les débats et favoriser le développement de stratégies collectives :

- Le site Internet et son forum de discussion avec, pour les membres, un fonds documentaire sur l'action éducative locale, nationale et internationale,
- Le partenariat avec WEKA qui permet d'obtenir des tarifs préférentiels sur les abonnements et revues spécialisées,
- L'organisation d'un congrès annuel et de journées thématiques en fonction de l'actualité,
- La diffusion de La Communale, revue d'information et de liaison diffusée à 1000 exemplaires,
- La communication et l'échange d'expériences entre responsables éducatifs,
- La participation à des événements et à des programmes d'études nationaux et internationaux,
- La production, en direction des cadres territoriaux, de contenus et de supports de formation.

L'ANDEV organise des temps de réflexion réguliers avec les autres grands réseaux travaillant sur les politiques éducatives locales, réseaux d'élus (Association des Maires de France, Réseau Français des Villes Educatrices...), réseaux d'éducation populaire, fédérations de parents d'élèves, enseignants, syndicats...

Elle travaille également en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale pour l'organisation de nombreuses formations et stages.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Bureau communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU la délibération du Conseil Communautaire N°CCPG77-2020 en date du 22 juin 2020 donnant délégation au Bureau communautaire dans le cadre de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT l'intérêt de continuer à bénéficier des services et conseils de l'Association nationale des directeurs de l'éducation des villes (ANDEV) ;

CONSIDERANT l'ouverture de cette association aux responsables territoriaux intervenant dans la gestion des écoles du premier degré et dans le domaine de l'action éducative ;

CONSIDERANT que les statuts de cette association n'ont pas été modifiés et que le montant de la cotisation n'a pas évolué depuis l'année passée ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le renouvellement de l'adhésion à l'Association nationale des directeurs de l'éducation des villes (ANDEV) pour l'année 2023, pour un montant de 45 €,
- de dire que les crédits sont ouverts au budget de l'année 2022, chapitre 011-6281,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

O
O O
O

QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Président** lève la séance à 19 h 00 .

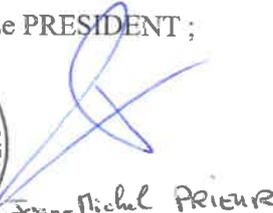
La liste des délibérations a été affichée le 14 juin 2023.

Le SECRETAIRE de SEANCE ;



Olivier CUBAUD

Le PRESIDENT ;



Jean-Michel PRIEUR